



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

ID : 066-216602177-20200629-DELIB322020-DE

SEANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 17 + 2 pouvoirs
Date de la convocation : 23/06/2020
Date d'affichage : 23/06/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des fêtes de TROILLAS, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire

Présents : ATTARD Rémy, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, BURGOS Thierry, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, HITA José, JULIAN Vanessa, MIR Laure, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie
Procurations : Mme ALBERT Jeannine à M. CAZALS Jean-François, Mme BAJ FRELIN Véronique à Mme VIDAL Mélanie

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°32/2020 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES
2019 DU SPANC 66 (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF DES PYRENEES ORIENTALES)**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, conformément à l'article L.2245 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service Public d'Assainissement Non Collectif des Pyrénées Orientales (SPANC 66) a transmis à la commune son rapport d'activités pour 2019.

Monsieur le Maire présente ledit rapport dont le contenu a été transmis dans son intégralité aux membres de l'assemblée avec la convocation à la présente séance.

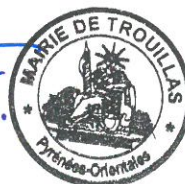
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités pour la commune de TROILLAS, pour l'exercice 2019, établi par Service Public d'Assainissement Non Collectif des Pyrénées Orientales (SPANC 66),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en Préfecture le : 01/07/2020
- Affichage le : 01/07/2020
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication